



Séance du conseil communautaire Mardi 3 juillet 2018 à 18h30 (MOZAC) COMPTE-RENDU

- 22- Réseau de lecture publique-Achat de livres et documents pour le renouvellement des collections : attribution des marchés et autorisation de signature
- 23- Les journées européennes du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire): attributions de subventions
- 24- Service animation du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire): extension de la gratuité pour les établissements scolaires et centres de loisirs à l'ensemble du territoire Riom Limagne et Volcans
- 25- Ecole de musique communautaire d'Ennezat : tarifs 2018/2019

SPORTS

- 26- Equipements sportifs communautaires : tarifs 2018/2019
- 27- Piscine Béatrice Hess : tarifs 2018/2019

TRAVAUX-MARCHES

- 28- Les jardins de la culture : convention de partenariat avec le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat pour la réalisation d'une partie des aménagements extérieurs
- 29- Aménagement d'un bâtiment administratif communautaire – marché global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un bâtiment modulaire : attribution du marché
- 30- Transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans-étude préalable : attribution et autorisation de signature des marchés

PETITE ENFANCE-JEUNESSE

- 31- Accueil de loisirs de Saint-Laure Riom Limagne et Volcans – convention de mise à disposition de service au profit du service ALSH périscolaire de la commune de Chappes : résiliation anticipée de la convention de mise à disposition du service

RESSOURCES HUMAINES

- 32- Tableau des effectifs : actualisation au 1^{er} août 2018
- 33- Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme
- 34- Fourniture de titres restaurant : autorisation de signature du marché
- 35- Agents contractuels non permanents : attribution exceptionnelle d'indemnités spécifiques dans le cadre de sujétions particulières
- 36- Rapport annuel sur l'égalité hommes- femmes

TOURISME

- 37 - Centre d'hébergement Clair Matin : demande de modification des tarifs par l'UFCV
- 38 - Site touristique du Goulet à Volvic : programme et subvention à l'Office de Tourisme de Volvic
- 39- Pôle Pleine Nature territoire (action 4 – nouvelles activités sur le territoire) : station vélo : tarifs de location

FINANCES

- 40- Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom Limagne : aide financière exceptionnelle
- 41- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : modification des taux 2018
- 42- Décision modificative n°3

CULTURE

AJOUTE : 43 – Les jardins de la culture - Etablissement cinématographique : approbation du bail commercial

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquié DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT (*des rapports n°01 à n°17*), Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET (*des rapports n°08 à n°43*), Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir à* M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir à* M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir à* M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir à* M Lionel CHAUVIN (*des rapports n°18 à n°43*)
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir à* M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- M Jean-Philippe PERRET (*des rapports n°01 à n°07*)
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°01 – Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : désignation des délégués de RLV

Unanimité pour désigner les délégués de Riom Limagne et Volcans au Comité Syndical du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), ainsi qu'il suit :

QUALITE	CIVILITE	NOM	PRENOM	VILLE	Ex Com com
Titulaire	Madame	BAILLY	Marie-Christine	SAINT-LAURE	LE
Titulaire	Madame	BEAUMATIN	Monique	LUSSAT	LE
Titulaire	Monsieur	BOILEAU	François	ST IGNAT	LE
Titulaire	Monsieur	BOUTET	Pierre	ENNEZAT	LE
Titulaire	Madame	FOURNET	Marelyse	MALINTRAT	LE
Titulaire	Monsieur	GEORGEON	Hugues	CLERLANDE	LE
Titulaire	Madame	LABBE	Caroline	SURAT	LE
Titulaire	Madame	LITWINSKI	Noëlle	VARENNES-SUR-MORGE	LE
Titulaire	Monsieur	MARTHELI	Bernard	CHAVAROUX	LE
Titulaire	Monsieur	OTIN	Yves	ENTRAIGUES	LE
Titulaire	Monsieur	POTIER	Jean-Paul	CHAPPES	LE
Titulaire	Monsieur	REYNAUD	Jean-Jacques	MARTRES SUR MORGE	LE
Titulaire	Monsieur	CERLES	Pierre	RIOM	Riom Co
Titulaire	Monsieur	CHANUDET	André	MOZAC	Riom Co
Titulaire	Monsieur	CHRETIEN	Jean-Pierre	ENVAL	Riom Co
Titulaire	Monsieur	CORBIN	Bruno	LE CHEIX SUR MORGE	Riom Co
Titulaire	Monsieur	LAFAYE	Patrice	CHAMBARON SUR MORGE	Riom Co
Titulaire	Madame	MOLLON	Agnès	RIOM	Riom Co
Titulaire	Monsieur	MEDARD	Pierre	MARSAT	Riom Co
Titulaire	Monsieur	STEPHANT	Nicolas	CHAMBARON SUR MORGE	Riom Co
Titulaire	Madame	PICHARD	Nicole	RIOM	Riom Co
Titulaire	Monsieur	RESSOUCHE	Bruno	RIOM	Riom Co
Titulaire	Monsieur	ROUX	Thierry	RIOM	Riom Co
Titulaire	Monsieur	BOS	Pierre	CHANAT LA MOUTEYRE	VSV
Titulaire	Monsieur	CHAUVIN	Lionel	CHATEL GUYON	VSV
Titulaire	Monsieur	DOLAT	Gilles	CHATEL GUYON	VSV
Titulaire	Monsieur	GIGAULT	Jean-Christophe	VOLVIC	VSV
Titulaire	Monsieur	LANGLAIS	Gérard	SAYAT	VSV
Suppléant	Monsieur	HEBRARD	Jean-Pierre	SAINT-BEAUZIRE	LE
Suppléant	Madame	RIOTON	Samya	MARTRES-SUR-MORGE	LE
Suppléant	Madame	TAMBORRINI	Patricia	MARTRES D'ARTIERE	LE
Suppléant	Madame	MALTRAIT	Anne-Marie	MENETROL	Riom Co
Suppléant	Monsieur	MELIS	Christian	ENVAL	Riom Co
Suppléant	Monsieur	MAZERON	Jean	RIOM	Riom Co
Suppléant	Monsieur	STRIFFLING	Jacques	MARSAT	Riom Co
Suppléant	Monsieur	BIGAY	Bertrand	LE CHEIX SUR MORGE	Riom Co
Suppléant	Monsieur	VALLUCHE	Roger	CHAMBARON SUR MORGE	Riom Co
Suppléant	Madame	VAUGIEN	Evelyne	ST BONNET PRES RIOM	Riom Co
Suppléant	Monsieur	BAPTISTE	Daniel	VOLVIC	VSV
Suppléant	Monsieur	GUERET	François	CHARBONNIERES LES VARENNES	VSV
Suppléant	Monsieur	NURY	Jacques	SAYAT	VSV
Suppléant	Monsieur	VELLET	Bernard	CHANAT LA MOUTEYRE	VSV

ACTION SOCIALE

Rapport n°02 – Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans : cession de régularisation des parcelles AD 113 et AD 138

Unanimité pour :

- approuver la cession à l'€ symbolique des parcelles cadastrées AD113 et AD138 situées sur la commune d'Ennezat au CIAS Riom Limagne et Volcans,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ECONOMIE

Rapport n°03 – Mise en œuvre des aides économiques – convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes : modifications

Unanimité pour :

- approuver les modifications présentées ci-dessus des modalités d'attribution des aides et notamment la création des 3 tranches : de 0 à 5 000€, de 5 000 à 10 000€, de 10 000 à 50 000€,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces modifications (avenant ou lettre de notification à la Région),
- approuver le versement d'une subvention aux porteurs de projets dont le montant aura été défini conjointement avec la Région et la CCI ou la CMA dans la limite de 20% de 50 000 € de travaux éligibles soit 10 000 € et dans la limite d'une enveloppe globale de 180 000 € pour l'exercice 2018.

Rapport n°04 – Association Objectif Capitales : adhésion de Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour :

- approuver l'adhésion à l'Association Objectif Capitales pour un montant d'adhésion de 100 €,
- autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

Rapport n°05.01 – Zone d'activités économiques le Biopôle Clermont-Limagne : cession de trois terrains - cession d'une parcelle à la société SABI-AGRI

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à céder une parcelle (*numérotation en cours*) de terrain à la société SABI-AGRI ou toute autre entreprise qui s'y substituerait, d'une superficie d'environ 4500 m² sur la ZAC du Biopôle Clermont Limagne à Saint Beuzire, au prix de 25 € HT/m²,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

Rapport n°05.02 – Zone d'activités économiques le Biopôle Clermont-Limagne : cession d'une parcelle à la société CENTRE SPECIALITE EXPORT PHARMA

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à céder une parcelle (*numérotation en cours*) de terrain de 5000 m² située ZAC du Biopôle à Saint Beuzire à la SAS « MMCC » (Mozac) holding présidée par M Michel CAMUS ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 25 € HT/m²,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

Rapport n°05.03 – Zone d'activités économiques le Biopôle Clermont-Limagne : cession d'une parcelle à la société CARBOGEN-AMCIS

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à céder une parcelle de terrain (*numérotation en cours*) de 10000 m² ZAC du Biopôle à Saint Beuzire, à la société CARBOGEN AMCIS SAS (Riom) représentée par M Pascal VILLEMAGNE ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 25 € HT/m²,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

Rapport n°06 – Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER) : cession d'une parcelle à la société BM-Finitions

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à céder une parcelle de terrain de 761 m² à prélever sur la parcelle YK 249p à Riom, à la société BM-Finitions représentée par M. Vincent MEUNIER ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 17 € HT/m²,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

Rapport n°07 – EcoParc de Châtel-Guyon - Cession d'une parcelle à la société DELAYE

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à céder les lots 4, 5 et 6 de l'Ecoparc de Châtel-Guyon (ZD 905, 906 et 907), soit une superficie totale de 9637 m² à la société DELAYE, représentée par M Eric MAISONNEUVE ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 15 € HT/m²,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

Rapport n°08 – Parcelle YB63 à Saint-Bonnet-Près-Riom : rachat par la commune à l'EPF-Smaf

Unanimité pour :

- accepter la vente par l'EPF-Smaf à la commune de Saint-Bonnet-Près-Riom de la parcelle YB63,
- accepter les modalités de paiement.

Rapport n°09 – Fonds d'Initiative Economique 2018 : attribution d'une subvention pour le marché de pays de La Moutade.

Unanimité pour approuver l'attribution :

- d'une subvention de 600 € à l'Association «O Temps Jadis» pour l'organisation du marché de pays de La Moutade,
- d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association «O Temps Jadis» sous réserve du plan de communication et d'animation.

Ce qui porte le solde du Fonds d'Initiative Economique à 5 000 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°10 – Contrat de ruralité du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Clermont : participation de Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière 2018 du contrat de ruralité du PETR du Grand Clermont avec l'Etat.

ENVIRONNEMENT

Rapport n°11 – Espace Naturel Sensible Colline de Mirabel - mise en œuvre du plan de gestion : autorisation de signature des marchés

Unanimité pour autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché avec le Conservatoire des Espaces Naturel d'Auvergne pour un montant de 237 991,68 € et tous actes relatifs à ce dossier.

TRANSPORT-MOBILITE

Rapport n°12 – Transports publics – organisation sur le périmètre de Riom Limagne et Volcans :

- Règlement des transports scolaires
- Règlement du transport de personnes à mobilité réduites

Unanimité pour :

- approuver les termes du règlement du transport scolaire qui entrera en vigueur le 3 septembre 2018,
- autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous actes permettant sa mise en œuvre,
- approuver les termes du règlement du transport de personnes à mobilité réduite qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2018,
- autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous actes permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°13 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de Riom Limagne et Volcans : affermissement de l'option 6 du contrat de Délégation de Service Public

Unanimité pour autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'affermissement de l'option 6, pour le service scolaire du RPI La Moutade/Le cheix-sur-Morge.

Le coût annuel de l'option n°6 tel qu'indiqué dans l'offre initiale du contrat était de 14 661 € H.T (hors revalorisation). L'option sera affermie au coût annuel de 12 640 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Rapport n°14 – Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de Riom Limagne et Volcans :

- RLV'LO, service de location de Vélos Assistance Electrique (VAE) : tarifs
- RLV Mobilités : tarif pour les correspondants étrangers usagers du réseau

Majorité avec 1 abstention, pour :

- adopter les tarifs du service de location de VAE RLV'LO, ci-dessous :

Tarification	Journée	Semaine	Mois	3 mois
Tout public	8,00 €	26,00 €	30,00 €	85,00 €
Tarif réduit (habitants RLV et abonnés TER)	6,00 €	19,50 €	22,50 €	63,50 €

- approuver la gratuité pour les correspondants étrangers usagers du réseau RLV Mobilités.

Rapport n°15 – Transports publics – organisation sur le périmètre de Riom Limagne et Volcans : convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de RLV dans les dessertes locales opérées par le Département par délégation de la Région

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention de prise en charges des usagers à l'intérieur du ressort territorial de Riom Limagne et Volcans dans les dessertes locales opérées par le Département par délégation de la Région,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Rapport n°16 – Transports publics – organisation sur le périmètre de Riom Limagne et Volcans : convention de délégation de l'organisation du transport scolaire à l'intérieur du Regroupement Pédagogique Communal (RPC) de Chanat-la-Mouteyre

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention de délégation de l'organisation du transport scolaire à l'intérieur du Regroupement Pédagogique Communal (RPC) de la commune de Chanat-la-Mouteyre,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Rapport n°17 – Quais de bus avenue de Châtel à Riom : attribution d'un fonds de concours à la commune de Riom

Unanimité pour attribuer un fonds de concours de 7 527,00 € à la commune de Riom pour l'aménagement des 4 quais de bus avenue de Châtel.

	RIOM €	RLV €	TOTAL HT €
Mise aux normes de 4 quais de bus	7 527,00	7 527,00	15 054,00

URBANISME

Rapport n°18 – Plan Local d'Urbanisme de Pessat-Villeneuve : approbation

Unanimité pour :

- approuver le PLU de la commune de Pessat-Villeneuve,
- dire que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage, durant un mois, au siège de la communauté de communes compétente ainsi qu'en mairie de Pessat-Villeneuve. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'art R 5211-41 du CGCT.
- dire que délibération deviendra exécutoire en application de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,

Rapport n°19 – Droit de Préemption Urbain (DPU) : instauration sur la commune de Pessat-Villeneuve

Unanimité pour approuver le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur la commune de Pessat-Villeneuve, correspondant aux zones d'urbanisation futures (AU) et aux zones urbaines (U) telles que définies dans le document d'urbanisme. Seules les zones agricoles (A) et naturelles (N) sont exclues du champ d'application.

Rapport n°20 – Droit de Préemption Urbain (DPU) : instauration sur la commune d'Ennezat

Unanimité pour approuver le nouveau périmètre du Droit de Préemption Urbain sur la commune d'Ennezat, correspondant aux zones d'urbanisation futures (NA) et aux zones urbaines (U) telles que définies dans le document d'urbanisme (POS) en vigueur. Seules les zones agricoles et naturelles sont exclues du champ d'application

CULTURE

Rapport n°21 – Les Jardins de la culture - Médiathèque intercommunale et Relais d'Assistants Maternels – acquisition de mobilier: autorisation de signature des marchés

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°1 avec la société ARCADIE pour un montant de 383 779,82 € HT et tous actes relatifs à ce dossier,

- autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°2 avec la société IDM pour un montant de 225 599,91 € HT et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°22 – Réseau de lecture publique - Achat de livres et documents pour le renouvellement des collections : attribution des marchés et autorisation de signature

Unanimité pour :

- attribuer le lot n°1 «Livres documentaires et de fiction adultes et jeunesse », à la Librairie les Volcans, pour les montants minimum et maximum suivants :
Année 2018 : Montant minimum : 12000 € HT / Montant maximum : 16 000 € HT
Année 2019 : Montant minimum : 28 000 € HT / Montant maximum : 52 000 € HT
Année 2020 : Montant minimum : 28 000 € HT / Montant maximum : 52 000 € HT
- attribuer le lot n°2 «DVD documentaire et de fiction adultes et jeunesse », à la société COLACO pour les montants minimum et maximum suivants :
Année 2018 : Montant minimum : 6 500 € HT / Montant maximum : 8 500 € HT
Année 2019 : Montant minimum : 5 000 € HT / Montant maximum : 15 000 € HT
Année 2020 : Montant minimum : 5 000 € HT / Montant maximum : 15 000 € HT
- attribuer le lot n°3 «Bande dessinées adultes et jeunesse», à la société Momie Manga pour les montants minimum et maximum suivants :
Année 2018 : Montant minimum : 6 500 € HT / Montant maximum : 8 500 € HT
Année 2019 : Montant minimum : 4 800 € HT / Montant maximum : 15 000 € HT
Année 2020 : Montant minimum : 4 800 € HT / Montant maximum : 15 000 € HT
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°23 – Les journées européennes du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire) : attributions de subventions

Unanimité pour approuver l'attribution des subventions suivantes pour les "Journées européennes du patrimoine" 2018:

- L'Atelier théâtral Riomois : 200 €
- L'Atelier photos de l'Amicale laïque de Riom : 200 €
- Les Amis d'Enval : 200 €
- Les Amis du Moulin d'Edmond : 200 €
- L'association des Anciens élèves de Michel de L'Hospital et Virlogeux : 200 €
- La galerie associative Art 4 : 100 €
- L'association Ô Temps jadis, Patrimoine et traditions : 400 €
- L'association Histoire Volvic Patrimoine : 500 €.

Rapport n°24 – Service animation du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire) : extension de la gratuité pour les établissements scolaires et centres de loisirs à l'ensemble du territoire Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour étendre à l'ensemble des établissements scolaires et de loisirs du territoire de Riom Limagne et Volcans, la gratuité pour l'accès aux interventions proposées par le service du Pays d'Art et d'Histoire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Rapport n°25 – Ecole de musique communautaire d'Ennezat : tarifs 2018/2019

Unanimité pour approuver les tarifs ci-dessous et leurs modalités d'application, pour l'année 2018/2019 :

Elèves de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, montant annuel

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	85,77	134,41	147,61	152,74	157,15	162,32	179,85	448,50
Formation musicale + pratique instrumentale	94,93	138,06	177,50	214,03	307,98	365,49	399,90	758,64

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence/nombre de parts)

Elèves Etudiants/ Chômeurs	Tranche 1 Jusqu'à 3 158 €	Tranche 2 Jusqu'à 3 954 €	Tranche 3 Jusqu'à 5 524 €	Tranche 4 Jusqu'à 6 811 €	Tranche 5 Jusqu'à 7 712 €	Tranche 6 Jusqu'à 11 525 €	Tranche 7 + de 11 525 €
----------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------	----------------------------

- **Abattements à compter du 2^{ème} enfant pratiquant un instrument :**
15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription.
- **Abattements :**
40% pour la pratique d'un 2^{ème} instrument (élève de moins de 18 ans, étudiant, chômeur).
25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.
- **Location d'instrument:**
31 € par trimestre (sauf accordéon) pour les élèves résidant sur la communauté d'agglomération RLV.

Hors RLV : 120 € à 300 € selon l'instrument.

Durée maximum de location : deux ans.

- **Chorale adultes, atelier vocal :**

78 € par année scolaire.

- **Ateliers pratiques collectives :**

275 € (étudiants), 510 € (adultes) par année scolaire.

Adultes, montant annuel

Barème	Tarifs 1-2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Pratique instrumentale	164,67 €	256,58 €	427,23 €	563,07 €	588,03 €	622,82 €	781,42 €

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Adultes	Tranches 1-2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	+ de 11 525 €

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

RAPPEL tarifs 2017/2018 : Elèves de moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, montant annuel

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	84,75	132,82	145,86	150,93	155,29	160,40	177,72	443,18
Formation musicale + pratique instrumentale	93,80	136,42	175,40	211,49	304,33	361,16	395,16	749,64

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts)

Elèves	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Etudiants/Chômeurs	Jusqu'à 3 158€	Jusqu'à 3 954€	Jusqu'à 5 524€	Jusqu'à 6 811€	Jusqu'à 7 712€	Jusqu'à 11 525€	+ de 11 525€

- **Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :**

- 15% pour une 2ème inscription, 30% pour une 3ème inscription, 40% pour une 4ème inscription, 50% pour une 5ème inscription.

- **Abattements :**

- 40% pour la pratique d'un 2ème instrument (élève de moins de 18 ans, étudiant, chômeur).
- 25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat.

- **Location d'instrument :**

- 31 € par trimestre (sauf accordéon) pour les élèves résidant sur la communauté de communes RLV.
- Hors RLV : 120 € à 300 € selon l'instrument.
- Durée maximum de location : deux ans.

- **Chorale adultes, atelier vocal :**

78 € par année scolaire.

- **Ateliers pratiques collectives :**

275 € (étudiants), 510 € (adultes) par année scolaire.

Adultes, montant annuel

Barème	Tarifs 1-2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Pratique instrumentale	164,67	256,58	427,23	563,07	588,03	622,82	781,42

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Adultes	Tranches 1-2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	+ 11 525 €

Toute année commencée est due en totalité (paiement à l'année fractionné en trois règlements).

SPORT

Rapport n°26 – Equipements sportifs communautaires : tarifs 2018/2019

Unanimité pour approuver :

- les tarifs ci-dessous concernant le Centre Régional de Tir à l'Arc, le Centre de Tennis Couverts et le gymnase Aymé Césaire, applicables à compter du 1er septembre 2018.
- Le maintien à 16 € du tarif de la caution pour l'attribution d'un badge aux usagers individuels,
- Le maintien à 16 € du tarif du renouvellement d'un badge suite à perte ou à détérioration et pour non restitution du badge en fin de saison.

Centre Régional de Tir à l'Arc

Utilisateurs	Créneaux	Type d'utilisation		
		Activités et manifestations sportives	Activités lucratives (stages, formations...) et manifestations non sportives	
		Gratuit	2017/2018	2018/2019

Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans	Jusqu'à 4h (inclus)			15.15€/h réservée pour la grande halle	15.35€/h réservée pour la grande halle
Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans				7.65€/h réservée pour la halle partagée	7.75€/h réservée pour la halle partagée
Ligue d'Auvergne et Comité Départemental du Puy de Dôme de tir à l'arc		De 4h à 12h			Forfait de 100€
	Au-delà de 12h			Forfait de 150€	
Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans	Jusqu'à 4h (inclus)	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
Écoles et communes non communautaires		8.30€/ demi-heure réservée pour la grande halle	8.40€/ demi-heure réservée pour la grande halle	16.60€/h réservée pour la grande halle	16.80€/h réservée pour la grande halle
Lycées, collèges, organismes et sociétés		4.25€/ demi-heure pour la halle partagée	4.30€/ demi-heure pour la halle partagée	8.50€/h réservée pour la halle partagée	8.60€/h réservée pour la halle partagée
Associations communautaires recevant des non licenciés	De 4h à 12h	Forfait de 150€		Forfait de 150€	
	Au-delà de 12h	Forfait de 250€		Forfait de 250€	

Ces tarifs sont applicables pour l'utilisation de la grande halle ou de la halle partagée, sauf mention contraire.

Concernant la tarification horaire, la facturation se fait à l'heure, une heure entamée étant due.

Pour les activités et manifestations sportives menées par les associations sportives, écoles, et communes non communautaires ainsi que par les lycées, organismes, sociétés et associations communautaires recevant des non licenciés, la facturation pourra être faite à la demi-heure, une demi-heure entamée étant due.

Centre de Tennis Couvert

Pour rappel, la Fédération Tennis Regroupement Club a en charge la réservation de tous les créneaux horaires affectés aux usagers individuels (pratique libre). A ce titre, une régie de recettes est constituée par Riom Limagne et Volcans afin de permettre l'encaissement des recettes communautaires par les personnes habilitées de l'association.

TARIFS HORAIRES	- Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans - Ligue d'Auvergne de tennis - Comité Départemental du Puy de Dôme de tennis	- Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives - Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes non communautaires - Lycées, collèges, organismes et sociétés	Usagers individuels (Tarifs inchangés)							
			Riom Limagne et Volcans	Extérieurs	Adhérents à la FTRC			Invités Adhérents à la Fédération Tennis Regroupement Club		
	Tarif horaire	Tarif horaire		Tarif horaire						
Halle entière	Gratuit	2017/2018	2018/2019	/	/	/			/	
		16.60 €	16.80€							
Halle partagée	Gratuit	2017/2018	2018/2019	/	/	/			/	
		8.35 €	8.45€							
Location d'un court	/	/		2017/2018	2018/ 2019	2017/2018	2018/2019	Gratuit	2017/ 2018	2018/ 2019
				12 €	12.10 €	15 €	15.20 €		8 €	8.10 €

La facturation peut se faire à la demi-heure, une demi- heure entamée étant due.

Gymnase Aimé Césaire

	- Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans - Liges/Comités d'Auvergne et Comités Départementaux du Puy de Dôme de badminton et d'escalade	- Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives - Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes non communautaires - Lycées, collèges, organismes et sociétés	
	Tarif horaire	Tarif horaire	
Grande salle	Gratuit	2017/2018	2018/2019
		16.60 €	16.80 €
Salle Annexe (SAE)	Gratuit	2017/2018	2018/2019
		11.40 €	12.00 €*

La facturation peut se faire à la demi-heure, une demi- heure entamée étant due.

Contrôle d'accès

Les équipements communautaires étant équipés d'un système de contrôle d'accès, l'ouverture et la fermeture s'effectuent par badge. Les modalités d'utilisation et de fonctionnement des badges sont précisées ou annexées aux règlements intérieurs des équipements.

Usagers collectifs : il est attribué un certain nombre de badges aux établissements scolaires et associations en fonction de leurs besoins respectifs. La remise de ces badges est accompagnée d'un récépissé précisant que pour toute perte, détérioration ou non restitution du badge, la collectivité attribue un nouveau badge qui est alors facturé. Tarif de remplacement : 16 € TTC.

Usagers individuels : pour l'attribution d'un badge, une caution par badge sera demandée par les membres de la Fédération Tennis Regroupement Club habilités. Celle-ci sera restituée lors de la remise du badge à l'issue de la location. Tarif de la caution : 16 €.

Rapport n°27 – Piscine Béatrice Hess : tarifs 2018/2019

Unanimité pour approuver les tarifs 2018-2019 ci-dessous, applicables à compter du 2 septembre 2018 :

Produit	Tarifs 2018/2019		Evolutions tarifs					
	Communautaires		Extérieurs		Communautaires		Extérieurs	
	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
Produits de base								
Entrée unitaire	3,40 €	2,00 €	4,95 €	3,30 €	0,00%	11,11%	0,00%	10,00%
Abonnement 10 entrées	26,00 €	16,00 €	38,00 €	26,00 €	0,00%		0,00%	13,04%
Abonnement 20 entrées + 2 offertes	52,00 €	32,00 €	76,00 €	52,00 €	Nouveaux tarifs			
Abonnement 30 entrées + 3 offertes	78,00 €	48,00 €	114,00 €	78,00 €	Nouveaux tarifs			
Abonnement trimestriel	49,00 €	29,00 €	72,00 €	48,00 €	0,00%	11,54%	0,00%	11,63%
Abonnement annuel	163,00 €	96,00 €	240,00 €	160,00 €	0,00%	11,63%	0,00%	12,68%
Billet famille (1 adulte + 3 enfants au moins ou 2 adultes + 1 enfant et plus)	8,50 €		13,00 €		6,25%		3,17%	
Autres activités								
Forfait unitaire hammam + entrée	6,70 €		8,10 €		0,00%		0,00%	
Supplément hammam (hors entrée piscine)	4,00 €		4,00 €		0,00%		0,00%	
10 suppléments hammam (hors entrée piscine)	30,50 €	17,94 €	30,50 €	20,40 €	0,00%	11,76%	0,00%	13,33%
Forfait unitaire aquabike + entrée	7,60 €		9,00 €		0,00%		0,00%	
Supplément Aquabike libre (hors entrée piscine)	5,00 €		5,00 €		0,00%		0,00%	
10 suppléments aquabike libre (hors entrée piscine)	38,00 €	22,35 €	38,00 €	25,40 €	0,00%	11,76%	0,00%	13,39%
Tarification collective								
	Tarif 18 ans et plus	Tarif - de 18 ans	Tarif 18 ans et plus	Tarif moins de 18 ans	Tarif 18 ans et plus	Tarif - de 18 ans	Tarif 18 ans et plus	Tarif - de 18 ans
CE - abonnement 10 séances	25,00 €	15,40 €			1,21%	15,79%		
CE - abonnement 10 séances hamamm	29,30 €				1,03%			
CE - abonnement 10 séances aquabike libre	36,50 €				1,11%			
Groupes	2,70 €	1,60 €	4,00 €	2,70 €	1,89%	6,67%	2,56%	12,50%
Groupes intercommunaux	0,00 €	0,00 €	4,00 €	2,70 €				
Forfait anniversaire : Entrées enfants (10 maximum à partir de 7 ans) et accompagnants (2 maximum) + 1h d'animation sur le bassin + 4h de location de la salle de réunion	60,00 €				60,00 €			
Activités communautaires								
	Tarif normal	Tarif réduit (QF1 à 3)	Tarif normal	Tarif réduit (QF1 à 3)	Tarif normal	Tarif réduit (QF1 à 3)	Tarif normal	Tarif réduit (QF1 à 3)
Ecole de Natation Intercommunale 1 séance	5,00 €	3,00 €	6,00 €	4,00 €	4,17%	15,38%	3,45%	14,29%
Ecole de natation intercommunale 10 achetées - 2 offertes	50,00 €	30,00 €	60,00 €	40,00 €	Nouveaux tarifs			
Ecole de Natation Intercommunale paiement au semestre	67,50 €	36,00 €	81,50 €	48,00 €				
Ecole de Natation Interco. abonnement annuel	135,00 €	72,00 €	163,00 €	96,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Natation Adulte 1 séance	5,00 €	3,00 €	6,00 €	4,00 €	4,17%	15,38%	3,45%	14,29%
Natation adulte 10 achetées - 2 offertes	50,00 €	30,00 €	60,00 €	40,00 €	Nouveaux tarifs			
Natation Adulte paiement au semestre	67,50 €	36,00 €	81,50 €	48,00 €				
Natation Adulte abonnement annuel	135,00 €	72,00 €	163,00 €	96,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Aquagym 1 séance	6,00 €	4,00 €	8,00 €	5,00 €	23,71%	53,85%	35,59%	42,86%
Aquagym 10 achetées - 2 offertes	60,00 €	40,00 €	80,00 €	50,00 €	Nouveaux tarifs			
Aquagym paiement au semestre	68,50 €	36,00 €	83,00 €	49,00 €				
Aquagym abonnement annuel	137,00 €	72,00 €	166,00 €	98,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Aquabike 1 séance	8,50 €	6,50 €	10,50 €	7,50 €	4,94%	51,16%	3,96%	25,00%
Aquabike pack 10 achetées - 2 offertes	85,00 €	65,00 €	105,00 €	75,00 €	Nouveaux tarifs			
Aquabike paiement au semestre	114,00 €	60,00 €	142,50 €	84,00 €				
Aquabike abonnement annuel	228,00 €	120,00 €	285,00 €	168,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Aquatrainning 1 séance	8,50 €	6,50 €	10,50 €	7,50 €	4,99%	51,16%	3,96%	25,00%
Aquatrainning 10 achetées - 2 offertes	85,00 €	65,00 €	105,00 €	75,00 €	Nouveaux tarifs			
Aquatrainning paiement au semestre	114,00 €	60,00 €	142,50 €	84,00 €				
Aquatrainning abonnement annuel	228,00 €	120,00 €	285,00 €	168,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Natation prénatale 1 séance ⁽¹⁾	6,20 €	3,30 €	7,75 €	4,60 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Natation prénatale pack 5 séances ⁽¹⁾	25,00 €	15,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Anais 1 séance ⁽¹⁾	6,20 €	3,30 €	7,75 €	4,60 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Anais pack 5 séances ⁽¹⁾	25,00 €	15,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Location salle de réunion								
Association adhérente à une Fédération Française de Sports Aquatiques	0,00 €				0,00%			
Location pour 1 heure	9,50 €		14,00 €			0,00%		0,00%
Location pour une journée	55,00 €		80,00 €			0,00%		0,00%

Location d'une ligne d'eau et/ou du bassin ludique durant 1 heure (1/2 BL = 1 ligne, 1 BL = 2 lignes)							
Collège	19,30 €					1,58%	
Lycée	14,70 €					1,38%	
Association adhérente à une Fédération Française de Sports Aquatiques / Centre de Secours	0,00 €	14,50 €			#DIV/0!		0,00%
Autre organisme et association (sans surveillance)	15,00 €	22,00 €			3,45%		4,76%
Autre organisme et association avec activité lucrative (sans surveillance)	22,00 €	43,00 €			4,76%		2,38%
Ecole primaire	0,00 €	40,00 €			0,00%		0,00%
Ecole primaire non communautaire en RPI avec une école primaire communautaire	0,00 €				0,00%		
Location du hammam durant 1 heure							
Organisme et association	25,30 €	37,50 €			1,20%		1,35%
Forfait surveillance applicable aux écoles primaires non communautaires							
Surveillance par un éducateur sportif par bassin et par heure	27,40 €				1,48%		
Forfait surveillance (à l'heure)							
Surveillance sur temps public pour association adhérente à une Fédération Française de Sports Aquatiques	15,20 €	30,40 €			1,33%		1,33%
Location du bassin toboggan + aquabikes (séances de 30 minutes)							
Organisme et association avec activité payante (sans surveillance)	61,00 €	102,00 €			1,67%		2,00%
redevance pour leçon de natation à titre privé (par cours et par personne)	3,75 €				0,00%		
Redevance pour leçon de natation à titre privé - public handicapé (par cours et par personne)	2,10 €				0,00%		
Pénalités							
Achat et renouvellement de la carte du contrôle d'accès (abonnement)	2,10 €				5,00%		
Perte de l'ensemble clé-bracelet des vestiaires publics	9,00 €				0,00%		
Perte de la clé des vestiaires collectifs	69,00 €				0,00%		

- enfant de moins de 3 ans : accès gratuit

*Tarifs réduits sur présentation de justificatifs: - moins de 18 ans - QF 1 à 3 - étudiants, RSA, demandeurs d'emploi et ayants droit et familles nombreuses - +65 ans - handicapés

TRAVAUX - MARCHES

Rapport n°28 – Les jardins de la Culture : convention de partenariat avec le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat pour la réalisation d'une partie des aménagements extérieurs

Unanimité pour autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'EPLFPA Louis Pasteur de Marmilhat.

Rapport n°29 – Aménagement d'un bâtiment administratif communautaire – marché global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un bâtiment modulaire : attribution du marché

Majorité avec 1 abstention pour :

- attribuer le marché au groupement composé de ALGECO (69881 MEYZIEU), mandataire / GUILLAUME SUPPLY ARCHITECTE (69005 LYON) / BOST INGENIERIE (42350 LA TALAUDIERE) / LACLAUTRE (03100 MONTLUCON) / VITACLIM (34670 BAILLARGUES) pour un montant global de 1 488 427 € HT,
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,
- autoriser le Président ou son représentant à procéder au versement de la prime du candidat non retenu, à hauteur de 5 000 €,
- autoriser le versement d'une prime d'un montant de 5 000 € au groupement représenté par la société ALGECO, dont la rémunération définitive tiendra compte.

Rapport n°30 – Transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans – étude préalable : attribution et autorisation de signature des marchés

Unanimité pour :

- décider de retenir le groupement composé des sociétés CALIA Conseils, LANDOT et associés et SETEC HYDRATEC, pour un montant forfaitaire de 132 300 € HT, tranches optionnelles comprises et un montant unitaire maximum de 9 000 € HT,
- autoriser le Président à signer les marchés correspondants

PETITE ENFANCE JEUNESSE

Rapport n°31 – Accueil de loisirs de Saint-Laure Riom Limagne et Volcans – convention de mise à disposition de service au profit du service ALSH périscolaire de la commune de Chappes : résiliation anticipée de la convention de mise à disposition du service

Unanimité pour :

- approuver la résiliation anticipée de la convention de mise à disposition de service conclue avec la commune de Chappes,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention,
- approuver la fiche de mutualisation avec la commune de Chappes, fixant le solde à 14 756 € et autoriser le Président ou son représentant à la signer.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°32 – Tableau des effectifs : actualisation au 1^{er} août 2018

Unanimité pour :

- autoriser la création des postes susvisés à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service, après avis du Comité Technique,
- approuver le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018.

Rapport n°33 – Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme

Unanimité pour :

- approuver la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion,
- autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Puy de Dôme.

Rapport n°34 – Fourniture de titres restaurant : autorisation de signature du marché

Unanimité pour autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'accord cadre avec la société NATIXIS INTERTITRES (75013 PARIS) et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°35 – Agents contractuels non permanents : attribution exceptionnelle d'indemnités spécifiques dans le cadre de sujétions particulières

Unanimité pour approuver l'attribution à compter du 5 juillet 2018, des indemnités suivantes en lien avec des missions exercées par les agents contractuels non permanents :

1) Indemnité pour travail normal de nuit et travail de dimanche et jours fériés :

Arrêté ministériel du 19 août 1975 (JO du 2 septembre 1975) ; arrêté ministériel du 31 décembre 1992 (JO du 16 janvier 1993).

Service assuré totalement ou partiellement entre 21 heures et 6 heures (dans le cadre de leur durée réglementaire de travail) ainsi que le dimanche et jours fériés, s'agissant d'horaires liés aux nécessités de service et non à des aménagements horaires sollicités par les agents.

*Travail de nuit (de 21h00 à 6h00) : taux horaire de 0,80 € brut par heure effective de travail,

*Travail dimanche et jours fériés (de 6h00 à 21h00) : taux horaire de 0,74 € brut par heure effective de travail.

2) Indemnité pour travaux présentant des risques d'accidents corporels ou de lésions organiques de type : utilisation en local clos de produits tels que le chlore ou l'ammoniaque.

Décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 modifié (JO du 1er août 1967) ; arrêté du 30 août 2001 (JO du 14 septembre 2001) montant des taux de base

Nombre de base	Montant en €
1/2 taux	0,52 €

Indemnité versée mensuellement.

Les indemnités (1) et (2) concernent l'ensemble des cadres d'emplois.

3) Indemnité pour travail dominical régulier :

Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié (JO du 7 septembre 1991) ; décret n° 2002-857 du 3 mai 2002 (JO du 5 mai 2002) ; arrêté ministériel du 23 février 2012 (JO du 25 février 2012)

Montant alloué par dimanche travaillé	Montant brut
Du 1 ^{er} au 9 ^{ème} dimanche	96.24 €
Majoration du 11 ^{ème} au 18 ^{ème} dimanche	45.90 €
Majoration à partir du 19 ^{ème} dimanche	52.46 €

L'indemnité pour travail dominical est versée aux agents contractuels exerçant des fonctions d'adjoint du patrimoine

Les jours fériés ne sont pas considérés comme des dimanches et sont donc exclus du décompte et de l'indemnisation

Rapport n°36 – Rapport annuel sur l'égalité hommes-femmes

Prend acte du rapport.

TOURISME

Rapport n°37 – Centre d'hébergement Clair Matin : demande de modification des tarifs par l'UFCV

Unanimité pour :

- valider les tarifs ci-dessous pour la gestion du Centre d'Hébergement Clair Matin,
- autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de ces tarifs

TARIFS PUBLICS 2019 TTC	HAUTE SAISON		BASSE SAISON	
	MARS A JUIN		JUILLET A NOVEMBRE	
	UNITAIRE	> A 3 NUITS	UNITAIRE	> A 3 NUITS
PENSION COMPLETE	42 Au lieu de 41	39	37	35
1/2 PENSION	35 Au lieu de 34	32	30	28
NUITEE	30 Au lieu de 29	26	27	24
REPAS SUP	8	8	8	8
PENSION COMPLETE	45 Au lieu de 44	42	40	38
DEMI PENSION	37 Au lieu de 36	34	32	30
REPAS SUP	10	10	10	10
NUITEE	31 Au lieu de 30	27	29	26
SUP SINGLE	10	10	10	10
SUP DIM/FERIE PAR JOUR	10		8	

Rapport n°38 – Site touristique du Goulet à Volvic : programme et subvention à l'Office de Tourisme de Volvic

Unanimité pour :

- valider le versement d'une subvention de 30 000 € maximum à l'Office de Tourisme de Volvic, pour le financement du programme d'animation en partenariat avec la mairie de Volvic et la Société des Eaux de Volvic, pour la mise en œuvre de la phase 2 de l'étude de valorisation touristique du Goulet,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à son exécution (avenant à la convention, demande de subvention).

Le coût estimé de ces animations est le suivant :

Rapport n°39 – Pôle Pleine Nature territoire (action 4 – nouvelles activités sur le territoire) : station vélo : tarifs de location

Unanimité pour :

- approuver les tarifs de location de vélo KOBOO présentés,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Tarification	1 ^{ère} HEURE	Heure Supplémentaire	DEMI-JOURNEE	JOURNEE
TARIF UNIQUE	2 €	1 €	3 €	6 €

FINANCES

Rapport n°40 - Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom Limagne (SIAD) : aide financière exceptionnelle

Majorité avec 1 abstention (M Jean-Christophe GIGAULT ne prend pas part au vote), pour :

- approuver l'attribution d'une aide exceptionnelle, à titre d'avance, de 150 000 € au SIAD Riom Limagne et d'autoriser le Président à signer la convention permettant son versement,
- approuver les modifications budgétaires nécessaires.

Rapport n°41 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : modification des taux 2018

Majorité avec 3 abstentions pour fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) révisés, ainsi qu'il suit :

Zone	Bases taxables prévisionnelles €	Taux voté en mars 2018	Recettes fiscales €	Taux rectifié	Recettes fiscales €
Ex Limagne d'Ennezat	11 748 663	12,17 %	1 429 812	11,75 %	1 380 468
Ex Volvic Sources et Volcans	15 413 993	12,17 %	1 875 883	11,75 %	1 811 144
Ex Riom Communauté	36 450 251	8,51 %	3 101 916	8,21 %	2 992 566
Total	63 612 907		6 407 611		6 184 178

Rapport n°42 – Décision modificative n°3

Unanimité pour approuver les modifications budgétaires.

Budget principal

<i>Dépenses</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 2111 – terrains nus – op. 9007 – fct 90 – chp 21	+ 160 000,00	Cpte 021 – virement de la section de fonctionnement – chp 021	+ 920 000,00
Cpte 2313 – immob. en cours – op. 0201 – fct 020 – chp 23	+ 610 000,00		
Cpte 27638 – Créances sur autres EP – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 2 300,00	Cpte 16876 – dette auprès autres EP – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 2 300,00
Cpte 27634 – Créances communes – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 4 050,00	Cpte 27638 – Créances sur autres EP – op. 0001 – fct 01 – chp 041	+ 4 050,00

Cpte 276358 – autres créances immobilisées – fct 61 – chp 27	+ 150 000,00		
Cpte 13911 – Etat et ets pub nat. – op. 0001 – fct 01 – chp 040	+ 37 670,00		
Cpte 020 – dépenses imprévues – fct 01 – chp 020	- 37 670,00		
TOTAL	926 350,00	TOTAL	926 350,00

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 60611 - eau et assainissement - chp 011 - fct 641	- 3 100,00	Cpte 70875 – Rembt frais par communes – chp 70 – fct 95	- 11 760,00
Cpte 60612 - énergie, électricité - chp 011 - fct 413	+ 65 000,00	Cpte 73111 – Taxes foncières et d'habitation – chp 73 – fct 01	+ 416 620,00
Cpte 60612 - énergie, électricité - chp 011 - fct 641	+ 3 100,00	Cpte 73112 – CVAE – chp 73 – fct 01	+ 798 000,00
Cpte 60612 - énergie, électricité - chp 011 - fct 95	+ 8 000,00	Cpte 73113 – TASCOM – chp 73 – fct 01	- 385 000,00
Cpte 60622 - carburants - chp 011 - fct 641	- 350,00	Cpte 73114 – IFER – chp 73 – fct 01	- 9 500,00
Cpte 60623 - alimentation - chp 011 - fct 641	+ 350,00	Cpte 73221 – FNGIR – chp 73 – fct 01	+ 1 900,00
Cpte 60628 - autres fournitures non stockées - chp 011 - fct 641	- 600,00	Cpte 74124 – dotation d'intercomm – chp 74 – fct 01	- 81 700,00
Cpte 60631 - produits d'entretien - chp 011 - fct 641	- 1 600,00	Cpte 74126 – dotation comp gpt communes – chp 74 – fct 01	- 14 500,00
Cpte 60632 - fournitures de petit équipement - chp 011 - fct 641	+ 1 900,00	Cpte 74718 – participations Etat – chp 74 – fct 824	- 24 000,00
Cpte 6064 - fournitures administratives - chp 011 - fct 641	+ 800,00	Cpte 748313 – dotation comp réforme TP – chp 74 - fct 01	+ 200 000,00
Cpte 6068 - autres matières et fournitures - chp 011 - fct 641	- 6 700,00	Cpte 74835 – Etat compens exon de TH – chp 74 – fct 01	+ 19 000,00
Cpte 6132 – locations immobilières – chp 011 – fct 322	+ 6 650,00	Cpte 757 – redevances versées par fermiers – chp 75 – fct 95	- 70 000,00
Cpte 6135 – locations mobilières – chp 011 – fct 311	- 2 600,00	Cpte 777 – quote-part des subv. transf. – chp 042 – fct 01	+ 37 670,00
Cpte 6156 - maintenance - chp 011 - fct 413	- 9 000,00		
Cpte 6162 – assurance dommage construction – chp 011 – fct 30	+ 270 000,00		
Cpte 6182 - documentation générale et technique - chp 011 - fct 641	- 4 000,00		
Cpte 6188 - autres frais divers - chp 011 - fct 641	+ 6 025,00		
Cpte 6217 – personnel affecté par les communes – chp 012 – fct 321	- 16 000,00		
Cpte 6232 - fêtes et cérémonies - chp 011 - fct 641	+ 650,00		
Cpte 6236 – catalogues et imprimés – chp 011 – fct 321	+ 25 950,00		
Cpte 6236 – catalogues et imprimés – chp 011 – fct 640	- 300,00		
Cpte 6236 - catalogues et imprimés - chp 011 - fct 641	+ 1 500,00		
Cpte 6237 – publications – chp 011 – fct 322	- 8 500,00		
Cpte 6238 – divers – chp 011 – fct 023	+ 15 000,00		
Cpte 6238 – divers – chp 011 – fct 321	+ 2 220,00		
Cpte 6238 – divers – chp 011 – fct 816	+ 2 750,00		
Cpte 6262 - frais de télécomm. - chp 011 - fct 641	+ 2 025,00		
Cpte 62875 – rembt de frais aux communes – chp 011 – fct 421	- 40 000,00		
Cpte 65548 – contributions autres org de regpt – chp 65 – fct 812	+ 105 000,00	Cpte 7331 – TEOM – chp 73 – fct 812	+ 105 000,00
Cpte 65734 – subv de fonct versées aux communes – chp 65 – fct 830	+ 8 625,00		
Cpte 657363 – subv de fonct ets pub adm rattachés – chp 65 – fct 01	+ 14 200,00		

Cpte 657364 – subv de fonct EPIC rattachés – chp 65 – fct 01	+ 250 000,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux associations – chp 65 – fct 020	+ 4 370,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux assoc – chp 65 – fct 823	+ 2 000,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux assoc – chp 65 – fct 95	+ 160 000,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux assoc – chp 65 – fct 95	- 380 000,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux org de droit privé – chp 65 – fct 94	+ 4 000,00		
Cpte 6574 – subv de fonct aux assoc – chp 65 – fct 90	- 4 000,00		
Cpte 022 – dépenses imprévues – chp 022	- 421 635,00		
Cpte 023 – virement à la section d'investissement – chp 023	+ 920 000,00		
TOTAL	981 730,00	TOTAL	981 730,00

Budget locaux commerciaux

Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes	
		Cpte 1641 – emprunts – op. 0001 – chp 16	- 1 940,00
Cpte 165 – dépôts et cautionnements reçus – chp 16	+ 1 510,00	Cpte 165 – dépôts et cautionnements reçus – chp 16	+ 1 510,00
		Cpte 28184 – mobilier – op. 0001 – chp 040	+ 1 940,00
TOTAL	1 510,00	TOTAL	1 510,00

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 60612 – énergie électricité – chp 011	+ 4 000,00	Cpte 70878 – rembt de frais par autres redevables – chp 70	+ 1 510,00
Cpte 6156 – maintenance – chp 011	+ 800,00	Cpte 752 – revenus des immeubles – chp 75	+ 4 530,00
Cpte 6283 – frais de nettoyage des locaux – chp 011	+ 4 000,00		
Cpte 6811 – dotation aux amortissements – chp 042	+ 1 940,00	Cpte 7552 – déficit du budget annexe – chp 75	+ 4 700,00
TOTAL	10 740,00	TOTAL	10 740,00

Budget logements sociaux

Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes	
Cpte 13911 – reprise sur subv Etat – op. 0001 – chp 040	+ 19 950,00		
Cpte 13912 – reprise sur subv Région – op. 0001 – chp 040	+ 15 590,00		
Cpte 13913 – reprise sur subv Départs – op. 0001 – chp 040	+ 34 050,00		
Cpte 13914 – reprise sur subv Communes – op. 0001 – chp 040	+ 3 450,00		
Cpte 13931 – reprise sur subv DETR – op. 0001 – chp 040	+ 25 560,00		
Cpte 2313 – immob. en cours – op. 0002 – chp 23	- 98 600,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 6188 – autres frais divers – chp 011	+ 90 000,00	Cpte 777 – quote-part des subv transférées – chp 042	+ 98 600,00
Cpte 66111 – intérêts de la dette – chp 66	+ 8 600,00		
TOTAL	98 600,00	TOTAL	98 600,00

Budget zones d'activités de Champloup

<i>Dépenses</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Recettes</i>	
Cpte 61521 – entretien de terrains – chp 011		Cpte 7552 – déficit du budget annexe – chp 75	
	+ 9 500,00		+ 9 500,00
TOTAL	9 500,00	TOTAL	9 500,00

AJOUTÉ

CULTURE**Rapport n°43 – Les jardins de la culture - Etablissement cinématographique : approbation du bail commercial**

Unanimité pour :

- approuver les termes du bail commercial à intervenir entre Riom Limagne et Volcans et la société Cineriom, à compter du 1^{er} août 2018,
- autoriser le Président ou son représentant à le signer.

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 20h58.

Riom, le 4 juillet 2018

Le Président,

Frédéric BONNICHON

